



Communiqué du SNES Orléans-Tours :

### **Hommage à Samuel Paty : le ministère fait gravement défaut**

Devant faire face à cette rentrée triplement inédite, retour du confinement, nouveau protocole sanitaire et hommage indispensable à rendre à notre collègue, les organisations syndicales avaient demandé à ce que le lundi soit banalisé. Cela aurait permis de préparer l'hommage à notre collègue, mais aussi de tenter de mettre en œuvre un protocole sanitaire qui décline à l'envie le « si possible » et sera bien peu protecteur pour les personnels et les élèves.

Après de longues discussions, il avait été obtenu que les deux premières heures de la matinée de lundi soient banalisées afin que les collègues puissent se retrouver, échanger sur le drame vécu, et préparer en concertation un hommage digne de ce nom à notre collègue décapité.

Et vendredi 30/10 au soir, alors que beaucoup d'établissements ont préparé ce temps d'échanges, une décision indigne du ministre revient sur cette organisation et demande aux collègues et aux élèves de reprendre « les cours comme à l'habitude » (sic)

Il semble également que cette instruction ait été suivie dans notre académie de consignes du rectorat interdisant aux chefs d'établissements de banaliser quelque temps que ce soit lundi et mardi, alors que il est évidemment que l'ensemble des personnels, à tous les niveaux de la hiérarchie, ont un besoin impérieux de ce temps commun.

A l'horreur de la décapitation succède donc celle de devoir faire face à une telle décision de la part de notre employeur, incapable de mesurer la nécessité pour les collègues de se retrouver collectivement, pour eux-mêmes et pour leurs élèves.

Ce choix, indigne envers ses personnels, l'est tout aussi vis à vis des élèves et de leurs familles auxquelles on signifie qu'on peut continuer sans bousculer de manière importante le quotidien scolaire. Ces choix éducatifs et pédagogiques sont très en deça de ce que nous estimons être nos devoirs.

Devant de tels choix, le SNES-FSU Orléans-Tours considère que le ministre doit en tirer les conséquences et démissionner.

La hiérarchie faisant défaut aux personnels, ce sont donc à ceux-ci de se prendre en main

Le SNES Orléans-Tours appelle donc :

-le ministère et le rectorat à revenir sur leur décision

-les collègues à imposer collectivement ce droit et ce besoin de temps collectif lundi matin

Cela peut passer par une demande collective auprès de la direction de l'établissement, et en cas de refus, par user du droit de grève, en étant présent massivement dans les établissements pour préparer dans la dignité l'hommage auquel notre collègue a droit.

Contact presse :

Olivier Lelarge

06 27 53 06 88